

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 10 DÉCEMBRE 2024 – DE 20 H 00 À 21 H 31**
au 2^e étage à la Route des Monts 14

PRÉSIDENCE	Monsieur Marc-Antoine PITTEL (UDC)
VICE-PRÉSIDENCE	Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Bertrand HUGUENOT (PLR) – Pascal KAEMPFEN (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR).
EXCUSÉE	Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
TOTAL	29 présents – 1 excusée, soit une majorité absolue de 15.
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Sylvie BOSSON – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Louis PITTEL – Monsieur Wolfram SCHUWEY.
EXCUSÉ	-
SECRÉTAIRE	Madame Diana SAUTEUR
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIÈRE	Madame Amélie ROUILLER

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du mardi 10 décembre 2024 en ces termes.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame Céline Ruffieux-Morel.

Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauteur, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, ainsi que Madame Amélie Rouiller, huissière. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

En préambule à notre séance, je souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir à notre nouveau membre et collègue, Monsieur Pascal Kaempfen, qui succède à Madame Joséphine Uldry au sein de notre Légitif.

Il est temps, maintenant, de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et à tous, je souhaite une excellente séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 21 novembre 2024 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 21 novembre 2024.

Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit cédé, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance. »

Monsieur le Président cède ensuite la parole à Madame Diana Sauteur pour l'appel nominal.

APPEL

Madame Diana Sauteur

<i>membres présents</i>	29
<i>membre excusé</i>	1
<i>majorité absolue</i>	15

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

« *La convocation de la séance a été publiée le 22 novembre 2024 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 21 novembre 2024. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 11 novembre 2024. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune, dans le bulletin communal Le Riazois et affiché au pilier public.*

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024 – approbation
2. Budgets 2025
 - 2.1. Budget de résultats – présentation
 - 2.2. Budget des investissements – présentation
 - 2.3. Budgets de résultats et des investissements – vote final
3. Election d'un membre à la commission de la culture, des sports et des générations
4. Election d'un membre à la commission de l'énergie et du développement durable
5. Modifications des statuts de la Corporation forestière Berra - Gibloux – approbation
6. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, l'ordre du jour, tel que proposé.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2024 – APPROBATION

Monsieur le Président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024. Il remercie Monsieur Gilles Liard pour la coordination du procès-verbal et sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024 est accepté. Il réitère ses remerciements à son auteur.

2

BUDGETS 2025

2.1. BUDGET DE RÉSULTATS – PRÉSENTATION

Monsieur le Président ouvre la présentation des budgets en ces termes :

« *L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 83 alinéa 2 du règlement du Conseil général.* »

Nous allons procéder à la présentation générale du budget 2025, puis examiner, chapitre après chapitre, le budget de résultats. Les postes en lien avec chaque investissement ont déjà été approuvés par le Légitif. Ne figure aucun nouvel investissement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2025.

Dans l'immédiat, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud pour un commentaire général. »

Madame la Syndique Catherine Beaud intervient ainsi :

« *Le budget 2025, basé sur un coefficient d'impôt de 73%, boucle avec un total des charges de CHF 12'574'045.00 et des produits de CHF 12'289'160.00, soit un résultat négatif de CHF 284'885.00. Ce résultat tient compte de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de CHF 415'000.00. Le résultat avant dissolution de la réserve s'élève donc à - CHF 699'885.00.*

Selon l'art. 20 de la Loi sur les finances communales, le budget du compte de résultats doit être équilibré. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber, ce qui est le cas pour notre Commune.

Selon le bilan au 31 décembre 2023, le capital propre se montait à CHF 20'833'705.46.

L'élaboration de ce budget 2025 a été un exercice difficile à réaliser, chaque dicastère ayant dû fournir un important effort. Une légère amélioration est constatée par rapport aux années précédentes grâce à des charges limitées et réfléchies et à des produits supplémentaires induits par le projet de Champy-Sud notamment.

Les charges liées cantonales et intercommunales ont augmenté de CHF 177'185.00, ce qui correspond à une hausse de 2,97% par rapport au budget 2024. Cette hausse était de 4,21% pour le budget 2024. Les efforts de l'Etat de Fribourg pour faire baisser les charges expliquent partiellement cette plus faible progression.

Concernant les salaires du personnel communal, aucune indexation n'a été calculée sur la base de l'échelle de salaire du canton de Fribourg. Seuls les salaires du personnel de l'AES ont été revus à la hausse, afin qu'ils soient en adéquation avec les autres rémunérations et également en raison de la charge de travail induite par l'augmentation de sa fréquentation.

A l'aide de quelques tableaux et graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce budget 2025, dont le total des charges et des produits dépasse 12 millions de francs.

Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression de 4,01% par rapport au budget 2024.

Les revenus structurels sont constitués par tous les impôts communaux et des taxes causales. Ces montants ont été calculés sur trois critères, à savoir :

- *selon les projections données par le Service cantonal des contributions basées sur l'année 2022 et corrigées des situations exceptionnelles connues du SCC,*
- *selon notre propre estimation,*
- *ainsi que selon l'évolution du nombre des contribuables.*

Pour 2025, la progression de ces revenus structurels est de +1,36% par rapport à 2024.

Plus tard dans ma présentation, je vous détaillerai les bases de calcul de ces montants.

Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation, les prestations en capital et les gains immobiliers. Ils progressent de 32,39% par rapport à 2024, principalement grâce aux droits de mutations et aux impôts sur les gains immobiliers induits par le projet de Champy-Sud. Toutefois, pour tous ces postes, une estimation reste très difficile, étant donné que nous ne connaissons pas les termes et conditions des contrats de vente et que des montants peuvent déjà nous être crédités en 2024.

Le graphique présenté nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre clairement la faible marge de manœuvre dont nous disposons pour influencer nos recettes, sans modifier les taux d'imposition.

La variation de la péréquation financière, qui nous est favorable (+ CHF 48'100.00 par rapport à 2024), indique une augmentation de l'indice synthétique des besoins (ISB) de 105,30 à 105,66 et une diminution du potentiel fiscal (IPF) de 89,69 à 88,74. Ce qui démontre une détérioration de notre situation.

Comme rappelé précédemment, les charges liées cantonales et intercommunales augmentent moins fortement en regard du budget 2024. La hausse est de 2,97% contre 4,21% en 2024.

Les charges sont constituées à 57% de charges de transfert, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Le reste des charges comprend notamment les traitements du personnel, y compris les charges sociales représentant 16%, les achats de marchandises, les frais d'entretien courant des bâtiments représentant 15%

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

et les amortissements (8%), sur lesquels nous avons peu de marge également. Je rappelle aussi que, par principe, les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Cela sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais qu'elles doivent toutes être justifiées par le conseiller communal responsable.

Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget de résultats 2025. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails. Seuls les chapitres amenant des remarques ou compléments d'information seront présentés par chaque membre du Conseil communal.

Nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission financière. »

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Total des charges	CHF	1'251'605.00
Total des produits	CHF	179'610.00

Chapitre 02 Service généraux

0220.3010.00 Les charges du personnel administratif sont en diminution, en raison de la baisse du taux d'activité de 100% à 70% de Madame Diana Sauteur. Le personnel administratif représente 6.3 EPT complété par un apprenti employé de commerce de 1^{re} année.

0220.3103.00 Afin de finaliser l'identité visuelle communale, la refonte du site internet pour CHF 10'000.00 est prévue en 2025. Le remplacement de la centrale téléphonique pour CHF 8'000.00 est également inscrite au budget 2025.

0220.3103.01 La participation au programme cantonal DIGI-FR passe de CHF 1.00 par habitant à CHF 3.00. Cette augmentation permettra notamment une évolution et un élargissement des services numériques (digitalisation et cyberadministration).

Chapitre 0291 Domaines – Parchets – Autres immeubles

0291.3141.00 Un montant de CHF 15'000.00 est prévu pour la réfection du Chemin des Communs. Ce chemin pentu est raviné par l'eau. Son coffre doit être refait et un élargissement est prévu, afin de s'adapter à la largeur toujours plus importante des engins agricoles.

1. ORDRE PUBLIC

Total des charges	CHF	346'510.00
Total des produits	CHF	198'450.00

Chapitre 11 Sécurité publique

1110.3111.00 Avec la mise en place du concept de stationnement, une estimation a été faite pour les charges ainsi que pour les produits (1110.4240.00). Toutefois, il faudra attendre un exercice complet pour affiner ces montants. Les produits comprennent la vente de vignettes, les paiements ponctuels ainsi que la verbalisation. Les charges sont composées des salaires du personnel de contrôle ainsi que des frais de licences et d'entretien des horodateurs. Monsieur Wolfram Schuwey précise que les horodateurs seront installés le 17 décembre 2024.

Chapitre 15**Police du feu**

1500.4200.00 La taxe non-pompier reste identique à CHF 150.00. Le coût par habitant pour la participation au Bataillon Sud (pompiers) baisse légèrement à CHF 15.60 contre CHF 16.00 en 2024. Ce chapitre s'équilibre grâce au prélèvement à la réserve.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Total des charges	CHF	4'458'860.00
Total des produits	CHF	343'300.00

Chapitre 21**Scolarité obligatoire**

2120.3104.00 Les forfaits pour le matériel didactique ont été revus à la baisse. Ils passent de CHF 300.00 à CHF 200.00 par classe. En effet, une vigilance particulière est demandée au corps enseignant, afin que la balance entre les frais liés à l'Etat ou à la Commune soit respectée.

2120.3171.01 Des camps seront organisés, en 2025, pour toutes les classes. Les 2H partiront durant deux jours, les 3-4H bénéficieront d'un camp vert, les 5-6H d'un camp polysport et les 7-8H profiteront d'un camp de ski.

2120.4260.00 Des participations (parents, course parrainée, Conseil des parents et forfait pour course d'école) diminueront les charges communales pour ces divers camps.

Chapitre 217**Bâtiments scolaires**

2170.3010.00 Les charges du personnel de conciergerie sont en diminution, en raison de la baisse du taux d'activité de 100% à 80% de notre responsable, Madame Amélie Rouiller.

Chapitre 218**Accueil Extra-scolaire AES**

2180.3010.00 Les salaires du personnel de l'AES ont été revus à la hausse (env. + CHF 2.00/h), afin qu'ils soient en adéquation avec les autres rémunérations et également en raison de la charge de travail induite par l'augmentation de la fréquentation de l'AES. Cette augmentation impacte également les repas (2180.3105.00 – 2180.4260.01) et le produit des gardes (2180.4260.00).

Chapitre 219**Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs**

2195.3010.00 L'augmentation du nombre de coaches se traduit par une hausse du montant global des salaires. En effet, des patrouilleurs ont été imposés par la Police pour le passage se situant devant l'ancienne poste (+ 1 personne). Rappel, la Police est l'organe décisionnel pour fixer les modalités de la sécurité pour nos écoliers et écolières. Rappel toujours, les parents restent les responsables du cheminement scolaire de leur(s) enfant(s).

3. CULTURE ET LOISIRS

Total des charges	CHF	154'800.00
Total des produits	CHF	1'800.00

Chapitre 32 et 34**Culture, sport et loisirs**

3290.3170.00 Divers montants ont été portés au budget, notamment pour les mesures de la commission culture, sports et générations (par exemple, le repas multiculturel), pour Fritime ainsi que pour des subventions aux sociétés locales. Les activités Fritime reçoivent toujours un franc succès. Madame Anne

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Favre-Morand remercie le comité de pilotage qui fait preuve de beaucoup de créativité pour offrir des activités gratuites à nos enfants.

Deux projets sont également mis au budget dans ce compte. Premièrement, une patinoire itinérante pour CHF 4'000.00. Il s'agit d'un projet proposé en promotion des Championnats du monde de hockey sur glace qui se dérouleront à Fribourg et à Zurich en 2026. Cette patinoire itinérante profitera durant le mois de mars 2025 aux écoles, aux sociétés et aux habitants. Le tout sera chapeauté par la commission CSG et offrira diverses prestations et événements avec le concours des sociétés locales qui le souhaiteront.

Le deuxième projet « outdoor Imagiers », de CHF 3'000.00, consistera en une exposition au fil de la Sionge, à la Boquette durant six semaines, avec quelques animations culturelles et festives. Il s'inscrit dans la reprise des activités et des liquidités de l'Association Vie à Riaz, dissoute en 2024.

3290.3612.00 Dès 2025, la participation à Option Gruyère est subdivisée à raison de 78% (part Culture) dans le compte 3290.3612.00 et 22% (part Enfance et Jeunesse) dans le compte 5451.3612.00.

3290.3636.01 Un montant de CHF 5'000.00 a été inscrit en faveur du Glucose Festival qui aura de nouveau lieu en juin 2025.

3420.3140.00 La sécurisation, sur la base du rapport de Bureau de Prévention des Accidents (BPA), du Chemin des Ecoliers est prévue pour 2025 avec un montant de CHF 8'000.00. En effet, lors de l'analyse de ce chemin, plusieurs déficits ont été relevés. Il est donc du devoir de la Commune d'y remédier par diverses mesures : mise en place de potelets, sécurisation de certains secteurs, etc.

4. SANTÉ

Total des charges	CHF	1'501'820.00
Total des produits	CHF	15'000.00

La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées, le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur celles-ci. Les charges liées augmentent de 5,04% par rapport à 2024 pour le chapitre de la santé. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.

Le financement des communes relatif aux prestations délivrées par le RSSG dans les buts statutaires se chiffre à CHF 28'132'963.00. Il augmente de CHF 3'582'067.00, soit de 14,6%.

Trois postes, « Indemnités forfaitaires » (après la décision du Grand Conseil), « Aide matérielle attribuée nette » et les « Amortissements et charges financières » du projet « EMS Gruyère - Horizon 2030 », représentent 78,4% de l'augmentation totale.

5. AFFAIRES SOCIALES

Total des charges	CHF	1'499'300.00
Total des produits	CHF	6'000.00

Comme le chapitre précédent, il s'agit également principalement de charges liées avec une augmentation de 6,18% pour la prévoyance sociale. En effet, l'aide matérielle attribuée est en forte majoration. Ces chiffres sont évalués par rapport aux comptes 2024.

5451.3636.00 Les subventions aux crèches augmentent sensiblement en raison des nouveaux barèmes d'Option Gruyère. Ce montant est également influencé par la situation fiscale des parents.

5790.3170.00 Un montant de CHF 1500.00 a été inscrit au budget pour assurer les nombreuses activités proposées aux seniors et pour compléter le confort minimal de la salle. Notre espace senior et les activités liées jouissent d'un succès grandissant. Elles s'inscrivent dans la politique senior régionale et cantonale.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Total des charges	CHF	1'394'890.00
Total des produits	CHF	48'200.00

Chapitre 61

Circulation routière

Ce chapitre comprend le personnel de voirie ainsi que l'aménagement et l'entretien du domaine communal.

6150.3130.00 Des montants sont portés au budget dans le compte « Honoraires et Prestations de services » pour la mise en place de l'extinction complète de l'éclairage public de nuit (CHF 17'000.00) et pour l'examen préalable de la zone 30 km/h de la Route des Monts (CHF 8'000.00).

Le crédit d'étude pour la Ruelle du Châtelet n'est pas remis au budget 2025. Les dossiers en cours étant nombreux et chronophages. Il sera porté ultérieurement.

Non réalisé en 2024, le sentier St-Michel est inscrit au budget pour 2025. Des subventions (6150.4631.00) nous seront octroyées pour ce projet.

6150.3141.01 Les panneaux des rues, abimés par le temps et dont certains sont devenus illisibles, doivent être changés pour un montant de CHF 15'000.00.

6150.3141.02 Egalement non réalisé en 2024, le projet du sentier pédestre du Chafard de CHF 10'000.00 est aussi porté au budget. Ce projet est développé par la commission d'aménagement.

7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRITOIRE

Total des charges	CHF	1'668'400.00
Total des produits	CHF	1'540'800.00

L'évolution de l'achat et de la vente d'eau est en accord avec l'augmentation de la population. EauSud va augmenter ses tarifs de fourniture d'eau d'environ 33%. Cette hausse sera répercutée sur les consommateurs. Les chapitres 71 et 72 sont équilibrés par les réserves.

Chapitre 71

Approvisionnement en eau

7101.3130.00 Selon les directives de la SSIGE, les compteurs d'eau devraient être changés tous les 15 à 17 ans, à des fins de précision. Une première série de compteurs a été remplacée en 2024. Un plan a été mis en place pour leur remplacement ces prochaines années. CHF 45'000.00 seront investis en 2025, 2026 et 2027. Le solde, représentant CHF 27'000.00, le sera en 2028. A cette date, 488 compteurs âgés de plus de 15 ans auront été remplacés.

Ce chapitre est équilibré par des attributions à la réserve.

Chapitre 72

Protection des eaux

Ce chapitre est également équilibré par un prélèvement à la réserve.

Chapitre 73**Gestion des déchets**

7301.3101.00 Il est prévu de poser des moloks pour CHF 20'000.00 au carrefour des Rues de Champy et de Saletta.

7301.4240.01 Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les déchets, la taxe au sac sera augmentée. Il en est de même pour la taxe aux entreprises (7301.4240.02). Le Conseil communal a profité de ce nouveau règlement pour revoir également la liste des entreprises soumises à cette taxe. Il a été décidé d'astreindre à cette taxe toutes les sociétés SA et Sàrl inscrites au Registre du commerce. Le nombre d'entreprises ainsi soumises a donc quadruplé (environ 100).

Chapitre 76**Lutte contre la pollution de l'environnement**

7690.3130.00 Le renouvellement de la labérisation « Cité de l'Energie » interviendra en 2026. Un montant de CHF 5'000.00 est déjà comptabilisé au budget 2025, afin de préparer ce renouvellement avec une entreprise spécialisée. Une partie du travail sera réalisée à l'interne, afin de réduire les coûts.

7690.3170.00 Un montant de CHF 3'000.00 a été budgétisé pour des activités de biodiversité à l'Espace Libellule. Ainsi, chaque classe pourra-t-elle bénéficier d'une activité en lien avec la biodiversité pour s'approprier ce nouvel outil (en lien avec le Plan d'études romand).

Chapitre 79**Aménagement du territoire**

Ce chapitre comprend la commission d'aménagement.

7900.3130.00 Un montant de CHF 5'000.00 a été budgétisé pour la finalisation de la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Mis à l'enquête 2024, celui-ci n'a suscité aucune opposition. Ce montant correspond cependant aux éventuelles adaptations que pourraient solliciter les services cantonaux.

8. ÉCONOMIE

Total des charges	CHF	105'560.00
Total des produits	CHF	70'000.00

Chapitre 82**Sylviculture**

8200.3141.00 Un montant de CHF 20'000.00 a été mis au budget pour la réfection de la 2^e étape du Chemin du Milieu, longue de 400 mètres. Cette réfection consiste en un renforcement du coffre du chemin et à son élargissement, afin de favoriser le passage des machines forestières. La 1^{re} étape a été réalisée en 2024 (sur 300 mètres).

La création d'un canapé forestier pour CHF 5'000.00 est prévue pour 2025. Inscrit dans les objectifs de législature, ce projet sera mené par la Commune, la CSG, par un groupe de citoyens motivés ainsi que par la Corporation forestière Berra - Gibloux et le Service des forêts et de la nature.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Total des charges	CHF	192'300.00
Total des produits	CHF	9'886'000.00

Chapitre 91**Impôts**

Comme mentionné en introduction, le budget de résultats 2025 est favorablement influencé par les projections pour le projet Champy-Sud ainsi que par l'augmentation des rentrées fiscales selon la statistique fiscale 2022.

Dans cette statistique, les taux de progression ont été corrigés des situations exceptionnelles connues du Service cantonal des contributions (SCC), afin d'être plus représentatifs. Pour les impôts sur le revenu, la progression entre 2022 et 2025, proposée par le SCC, est de 8,3%. Toutefois, cette dernière a été ramenée à 5% dans notre budget 2025, afin d'être plus en adéquation avec la réalité de notre Commune. Il en est de même pour la progression sur les impôts sur la fortune. La progression proposée de 15,1% a, elle aussi, été ramenée à 5%.

Pour les personnes morales, la progression est de 9,3% pour l'impôt sur le bénéfice et de - 7% pour l'impôt sur le capital (bases SCC).

La hausse de la population a aussi été prise en considération (+3,5%) ainsi que la modification de la législation sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers.

Chapitre 96**Administration de la fortune et de la dette**

9610.3401.00 La baisse des taux de financement et la diminution de nos engagements financiers en 2024 impactent favorablement le compte des intérêts passifs.

9610.3499.00 Basées sur le même taux rémunératoire que le canton, les bonifications d'intérêts sur les impôts augmentent fortement.

Chapitre 99**Postes non-ventilables**

Ce chapitre inclut le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de CHF 415'000.00.

Récapitulation du budget de résultats 2025

<i>Total des charges</i>	CHF	12'574'045.00
<i>Total des produits</i>	CHF	12'289'160.00
<i>Excédent de charges avec réévaluation du patrimoine administratif</i>	CHF	284'885.00
<i>Excédent de charges sans réévaluation du patrimoine administratif (KCHF 415)</i>	CHF	699'885.00

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que les autres intervenants du Conseil communal, avant de transmettre la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière a procédé à l'examen du budget 2025 sur la base des documents détaillés qui lui ont été fournis et en relation à la présentation des divers postes lors de la séance du 12 novembre 2024 par une délégation du Conseil communal et de l'administration communale soit : Mesdames Catherine Beaud, Syndique et responsable du dicastère des finances, Sabine Guillet, Vice-syndique, Anne Favre-Morand, Conseillère communale, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, et Madame Diana Sauteur, secrétaire communale.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Comme annoncé, le budget 2025 présente une perte de CHF 284'885.00, tenant compte de nouveau de la réserve de réévaluation de CHF 415'000.00. Un excédent de charges est admis, étant donné que le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Les rentrées fiscales permettent d'influencer positivement ce budget. Les impôts sur les droits de mutation sont également pris en compte, de façon prudente, pour les nouveaux citoyens en relation avec le futur quartier de Champy-Sud.

La marge de manœuvre du budget est limitée, étant donné qu'une partie importante des postes sont des charges liées. Toutefois, toutes les autres dépenses ont été pensées de manière très stricte. Nous remercions le Conseil communal.

A l'unanimité des personnes présentes, la commission financière préavise favorablement le budget 2025 et propose au Conseil général de l'accepter.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont fourni un énorme travail pour son élaboration. »

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame Gapany, avant d'ouvrir la discussion sur le budget de résultats 2025.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient de la sorte :

« Il y a un événement important en lien avec le budget 2025 de la Commune de Riaz. Non, nous ne sommes pas à un budget équilibré ou bénéficiaire, comme l'exigent d'autres conseils généraux fribourgeois. Il ne faut pas rêver.

Mais il y a un réel progrès par rapport aux autres années. Il me semble que, depuis 2023, nous n'avons jamais eu un budget aussi près de l'équilibre. Pour une fois, les produits augmentent plus rapidement que les charges. C'est une bonne nouvelle. Cela, c'est en comparant le budget 2025 avec le budget 2024.

Mais changeons de focus et prenons le budget 2025 par rapport aux comptes 2023 qui représentent la réalité financière de la Commune. Et là, les enseignements sont largement différents. Les recettes stagnent à 12,25 millions de francs. En revanche, les charges augmentent en deux ans de plus de CHF 700'000.00. Et ça, c'est réellement préoccupant.

Contrairement à certaines interprétations d'une partie de notre Conseil général, ce ne sont pas les amortissements en lien avec les investissements qui augmentent, CHF 921'000.00 en 2023 contre CHF 944'000.00 en 2025, mais réellement la rubrique 36 des comptes par nature, soit les charges liées qui augmentent de plus de CHF 400'000.00, puis les charges 31, biens et services, pour environ CHF 300'000.00.

Et ces charges liées avec les écoles pour les enfants et les frais plus particulièrement liés aux personnes âgées (EMS et soins à domicile) ne seront que très peu réductibles ces prochaines années.

Autre mauvaise nouvelle, qui sous une analyse que financière pourrait paraître une bonne nouvelle, nous recevons plus d'argent de la péréquation des besoins IPF, soit CHF 120'000.00 de plus qu'en 2023. C'est une mauvaise nouvelle car notre Commune devient de plus en plus pauvre par rapport aux autres communes du canton. Nos entrées fiscales moyennes ne sont pas bonnes et nous n'avons que peu de rentrées sur les personnes morales. Et, malheureusement, cela ne va pas s'améliorer ces prochaines années. De plus, l'augmentation de la population va nous faire du bien en termes de recettes, mais elle nous fera encore davantage participer aux charges liées qui ne sont pas maîtrisables.

Alors oui, réjouissons-nous de ce budget 2025. Car il reste encore maîtrisé et il permettra, je l'espère, d'avoir, comme d'habitude, des comptes 2025 bénéficiaires.

Pour une dernière fois, je ne suis pas Madame Soleil. Mais, pour notre Conseil communal, qui va en partie se renouveler, l'équation sera plus complexe à maîtriser : continuer à honorer les factures des associations de communes, de l'Etat et les besoins de plus en plus importants nos citoyens et une fiscalité qui devra rester attractive. Equation compliquée !

Merci à tous les acteurs qui ont contribué à élaborer ce budget 2025. Il est très bien présenté et permet de bien comprendre ce qui s'y passe. Le groupe Centre va soutenir ce budget 2025. »

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc tient ces propos :

« Ce budget 2025 montre bien l'exercice d'équilibrisme auquel le Conseil Communal a dû se plier. Malgré quelques vents défavorables, la mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil général a été respectée, notamment à travers l'organisation de camps scolaires et des activités culturelles.

Ceci représente un engagement significatif en faveur du développement éducatif et social de notre village. Ces initiatives, qui touchent un large public, sont essentielles pour enrichir l'expérience des jeunes et favoriser l'inclusion de tous les citoyens, quels que soient leur âge et leur milieu. Elles permettent également de renforcer les liens sociaux et de promouvoir la culture locale.

Nous souhaitons exprimer nos félicitations aux personnes qui ont œuvré, de près ou de loin, à l'élaboration de ce budget. Leur travail et leur dévouement ont permis de surmonter les défis posés par l'augmentation des charges liées et les contraintes économiques actuelles. La gestion rigoureuse des ressources publiques est un enjeu crucial et il est essentiel de reconnaître les efforts fournis pour maintenir un niveau de service adéquat, tout en répondant aux besoins d'une population croissante.

Il est également important de souligner que les postes liés à la cohésion sociale, tels que Fritime, Espace senior et l'Espace Libellule, ont été protégés. Cette décision témoigne de la volonté de nos autorités de soutenir des initiatives qui renforcent le tissu social et favorisent le bien-être de tous.

Pour conclure, en préservant ces projets, nous affirmons notre engagement envers les valeurs de partage, qui font écho à la devise de la Commune. »

Au nom du groupe PLR, Monsieur Thomas Bosson livre ces propos :

« Au nom du groupe PLR, je tiens à vous adresser, chers membres du Conseil communal et de l'administration communale, des félicitations et des remerciements.

Des félicitations d'abord pour ce budget 2025. Bien qu'il présente un excédent de charges, celui-ci est inférieur au montant présenté ici même lors du précédent exercice. Nous sommes conscients que le budget dépend principalement de charges liées sur lesquelles vous n'avez pas d'influence. En revanche, là où des économies sont réalisables, nous savons que vos efforts vont toujours en ce sens et vous encourageons à continuer ainsi.

En avance, des remerciements aussi quant aux investissements. Merci de nous avoir entendus sur notre thème de la priorisation et d'avoir placé l'année 2025 sous le signe de la réalisation. Nous nous réjouissons que les derniers projets votés puissent se concrétiser.

Au moment de voter, le groupe PLR soutiendra le budget, tel que présenté.

Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président se tourne vers le Conseil communal s'il souhaite ajouter quelque chose.

Madame la Syndique remercie tous les groupes qui se sont exprimés ce soir, pour leurs félicitations et leurs encouragements. Avant d'ajouter :

« Comme je l'ai relevé en introduction, ce budget a constitué un exercice difficile, qui a nécessité un arbitrage et de grosses discussions. Mes collègues sourient. Mais on ne plaisante pas autour de la table en réalisant un exercice pareil. Merci de votre soutien. Merci à tous les groupes. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses paroles.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président soumet le budget de résultats 2025 au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, le budget de résultats 2025.

2.2. *BUDGET DES INVESTISSEMENTS*

Monsieur le Président ouvre la présentation du budget des investissements 2025 en rappelant que le Conseil général se prononcera sur l'ensemble du budget 2025. Auparavant, il cède la parole à Madame la Syndique pour un commentaire global sur les investissements.

Madame la Syndique relève que :

« Le total des investissements (y compris les subventions) apparaissant au budget 2025 s'élève à CHF 3'592'000.00. Ce budget comprend les derniers investissements votés lors de la précédente séance du Conseil général, le 8 octobre 2024 : achat d'un véhicule de voirie, mises en séparatif du secteur Perrausa - Roulema - Ondine et du secteur Champ-Jordan. Aucun nouvel investissement n'est prévu en 2025. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son intervention.

2.3. *BUDGETS DE RÉSULTATS ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL*

Monsieur le Président indique que le Conseil général doit procéder au vote final sur le budget de résultats et sur le budget des investissements.

Il passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany n'ajoute aucun autre commentaire.

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame Gapany ainsi qu'à ses collègues de la commission financière pour leurs rapports et leur travail, avant de passer au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, les budgets de résultats et des investissements 2025.

Monsieur le Président remercie le Conseil général pour sa confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal. Il aborde ensuite le point 3 de l'ordre du jour.

3 ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES GÉNÉRATIONS

Monsieur le Président indique que, après la démission, au 31 octobre 2024, de Madame Joséphine Uldry, un membre doit compléter la commission de la culture, des sports et des générations. Son élection doit être ratifiée par le Légitif.

Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Dylan Savary, en tant que membre libre.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président procède à l'élection d'un membre au sein de la commission de la culture, des sports et des générations.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, la nomination de Monsieur Dylan Savary à la commission de la culture, des sports et des générations.

Monsieur le Président proclame Monsieur Dylan Savary membre libre de la commission de la culture, des sports et des générations pour la durée de la législature.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au prochain point de l'ordre du jour.

4 ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président relève que, après l'élection de Monsieur Bertrand Huguenot au Conseil communal, à compter du 1^{er} janvier 2025, un membre doit compléter la commission de l'énergie et du développement durable. Son élection doit être ratifiée par le Légitif.

Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Pascal Kaempfen.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président procède à l'élection d'un membre à la commission de l'énergie et du développement durable.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, la nomination de Monsieur Pascal Kaempfen à la commission de l'énergie et du développement durable.

Monsieur le Président proclame Monsieur Pascal Kaempfen membre de la commission de l'énergie et du développement durable pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point suivant de l'ordre du jour.

5 MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CORPORATION FORESTIÈRE BERRA - GIBLOUX - APPROBATION

Monsieur le Président indique que le message du Conseil communal étant suffisamment exhaustif, l'Exécutif ne souhaite pas s'étendre davantage.

Il donne donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière n'a aucun commentaire à faire à ce sujet et donne un préavis positif sur la modification de ces statuts. »

Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion.

Monsieur Michel Horner, au nom du groupe UDC, intervient de la sorte :

« Avant de pouvoir voter en toute connaissance de cause, j'aimerais savoir combien de bois on a vendu et combien la vente des bois de nos forêts nous rapporte. Est-il possible de nous le dire brièvement ? »

Monsieur Jean-Daniel Bosson répond en ces mots :

« Je n'ai pas les chiffres en tête. La vente de bois entre directement dans les comptes de la Corporation forestière Berra-Gibloux. C'est le but d'ailleurs de ces changements de statut. A la création de la corporation, l'article 24 des statuts disait que le résultat financier ainsi que la responsabilité des dettes des membres étaient adaptés selon une clef de répartition décidée par l'assemblée. Ça fait quelques années que les chiffres sont bénéficiaires. Une réserve a été créée dans le but d'investissements futurs. Madame Syndique relevait que l'on n'agissait pas juste vis-à-vis de ces statuts. Raison pour laquelle des modifications de statuts sont prévues et notamment celui concernant la limite d'endettement. »

« Je n'ai pas en tête les chiffres de la vente de bois, vu que c'est la Corporation qui gère. Nous n'avons pas de retours financiers. Il y a une année, la Corporation a retourné CHF 100'000.00 aux communes membres, selon une clef de répartition, et une autre partie a été mise en réserve. Si le garde-forestier avait pu venir ce soir, il aurait apporté la réponse. Il viendra lors d'une séance, l'année prochaine. »

Sur proposition de Monsieur Jean-Daniel Bosson, Madame la Syndique complète ainsi :

« Je ne vais pas revenir sur les chiffres, mais sur le mode de gestion de la Corporation forestière. Après la fusion des corporations Berra et Gibloux, le système de gestion a été modifié. Lorsqu'on était membre de la Corporation Gibloux uniquement, le système de gestion était habituel. Le bois appartenait à la Commune. Elle vendait le bois et payait les tractations de la corporation. Après la fusion des deux corporations, le mode

de gestion, qui s'appelle mode de gestion commune, le bois est vendu directement par la Corporation forestière Berra-Gibloux, qui paie son personnel. Le bénéfice est réparti selon les communes. Et là, justement, les modifications de l'article le précisent de manière plus claire car, jusqu'à ce jour, le mode de répartition et la décision d'appartenance n'étaient pas très clairs. C'est l'assemblée qui décidera si le bénéfice revient aux communes ou s'il vient capitalisé. »

Monsieur Michel Horner enchaîne ainsi :

« Merci pour ce retour. Loin de moi l'idée de remettre en cause notre participation à cette corporation. Jusqu'en 2016, les mises de bois sur place rapportaient plusieurs dizaines de milliers de francs par année. Depuis 2016, sans avoir de chiffres, l'apport des camions, qui ne coûtent pas cher en comparaison avec le versant de la Berra où l'exploitation coûte beaucoup plus cher, il me semble que l'on doit épouser quelque peu les dettes. Je le dis au conditionnel. Mais c'est ce qui me dérange un peu. Nos forêts sont magnifiques, bien entretenues. Elles sont faciles à exploiter, mais il semblerait que cela ne rapporte plus grand chose. C'est pour cela qu'on donne encore un peu plus de pouvoir à cette corporation qui fait du bénéfice. Elle peut ainsi acheter des magnifiques véhicules, c'est normal. Mais il semble qu'on devrait gagner un petit plus vu l'état et la topographie de nos forêts. Voilà ma question. »

Monsieur Jean-Daniel Bosson répond en ces termes :

« C'est voulu. C'est comme l'assurance-maladie. La Roche donne pour plus d'un million de francs de travail à la corporation. Le président a fait dernièrement un tableau comparatif. C'est tout de même La Roche qui donne énormément de travail à la corporation. Il y a donc aussi un retour pour la corporation. Le comité viendra expliquer son fonctionnement et son travail, notamment celui non facturé. Mais le point n'étant pas spécifié au tractanda, la Corporation ne voulait pas vous imposer cela ce soir sans que vous soyez au courant. Mais elle viendra l'année prochaine. Ce qui coûte également cher, ce sont tous les entretiens des chemins, notamment le sentier du lac. »

Monsieur Michel Horner conclut en remerciant Monsieur Bosson pour sa réponse :

« J'aurais aimé avoir ces explications avant de voter. Pour moi, cela s'avère un peu compliqué. Merci tout de même pour ces explications. »

Monsieur Jean-Daniel Bosson apporte encore cette précision :

« Pour être bien clair, cette limite d'endettement sur laquelle on va voter correspond à un investissement en vue du futur centre forestier. »

Monsieur le Président intervient à son tour :

« On parle de CHF 20'000.00 pour la réfection du Chemin du Milieu. Comme je l'ai compris, c'est uniquement la Commune qui prend ce montant à sa charge. Est-ce que la corporation forestière participe également à ces réfections, vu que c'est elle, en grande partie, qui abîme ces chemins ? »

Monsieur Jean-Daniel Bosson apporte la réponse suivante :

« Les statuts stipulent bien que les dessertes sont à la charge des communes. L'an passé, sur le tronçon du Chafard fait en 2024, la Corporation a participé pour plus de CHF 5'000.00 à bien plaisir sur ce chemin. Elle n'était pas obligée. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Daniel Bosson pour ses explications.

La parole n'étant plus demandée, il soumet ensuite au vote les modifications des statuts de la Corporation forestière Berra - Gibloux.

VOTE

Le Conseil général accepte, par 25 voix, contre 4 non, les modifications des statuts de la Corporation forestière Berra - Gibloux, telles que présentées.

Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa confiance et aborde le dernier point de l'ordre du jour : les divers.

6 DIVERS

En préambule, Monsieur le Président rappelle les dates arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

- | | |
|---|-------------------------|
| • Mardi 13 mai 2025, à 20 h 00 | Séance des comptes 2024 |
| • Mardi 1 ^{er} juillet 2025, à 20 h 00 | Séance de réserve |
| • Mardi 7 octobre 2025, à 20 h 00 | Séance de réserve |
| • Mardi 16 décembre 2025, à 20 h 00 | Séance du budget 2026 |

Pour la suite des divers, Monsieur le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Personne n'intervient.

POSTULAT

Monsieur le Président enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) déposent un postulat sur la pollution de la Sionge.

Monsieur Frédéric Blanc intervient en ces termes :

« Plusieurs fois, ces derniers mois, les citoyens ont pu lire dans les médias locaux que le ruisseau de la Sionge avait subi des pollutions, quand ils n'ont pas pu voir de leurs propres yeux ces pollutions. Ce ruisseau est prisé par les villageois et les pêcheurs. C'est également un jeu pédagogique pour les écoles. Sans oublier la faune et flore qui s'y développent. Selon le Service de protection des eaux et le Service de l'environnement, des chantiers de la zone industrielle de Planchy, à Bulle, sont pointés du doigt, mais également les dispersions de lisier et autres pollutions dues au ruissellement provenant des routes. Ils m'ont confirmé que la Sionge était dans leur viseur et que des améliorations sont possibles. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Ce postulat demande que le Conseil communal étudie les moyens à sa disposition pour faire réduire ces pollutions fréquentes et également pour améliorer l'état général de ce ruisseau. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus pour leur postulat et prend acte de son dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau du Conseil général et porté à un prochain ordre du jour du Conseil général.

Mesdames Stéphanie Klaus et Céline Ruffieux (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) déposent, à leur tour, un postulat sur la cohésion sociale, quid des bénéficiaires de l'aide sociale à Riaz ?

Madame Stéphanie Klaus dispense ces propos :

« La cohésion sociale signifie que les individus se considèrent comme faisant partie d'un tout et contribuent au bien commun de la société. Elle représente une condition de base pour le fonctionnement de la société et implique la participation de tous les membres de la société à la vie économique, politique, culturelle et sociale. (...) Le respect mutuel, la solidarité et le principe d'égalité des chances sont décisifs à cet égard. »

Voici la définition de la cohésion sociale sur le site internet de la Confédération. Prendre en compte chaque membre de notre communauté et ses besoins est donc essentiel. Comment Riaz, une commune de partages, applique-t-elle sa maxime dans le cas qui nous préoccupe ? Nous souhaitons donc que le Conseil communal réponde aux questions suivantes.

Chaque année, les charges liées aux dépenses sociales augmentent et le Conseil communal répète que la Commune n'a aucun levier pour agir sur ces charges, soit. Ces augmentations signifient que le nombre des bénéficiaires (et/ou le montant des forfaits perçus) en Gruyère augmente. Il est donc vraisemblable que ce soit aussi le cas dans notre Commune. Malheureusement, derrière ces chiffres, se trouvent des personnes bien réelles en difficulté financière, voire en souffrance, pour la majorité des femmes avec leurs enfants et des seniors.

Or qu'en est-il des bénéficiaires de ces aides sociales ? Le Conseil communal et l'administration connaissent-ils ces personnes ? Comment se portent-elles ? Quelles sont les réalités auxquelles elles doivent faire face ? Comment le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) les soutient-il (aide financière, matérielle, morale) ? Nous sommes face à un choix de société : de quelle(s) façon(s), la Commune et sa population peuvent-elles accompagner les personnes qui ont besoin de soutien(s) ? Comment partager avec elles les ressources nombreuses et variées disponibles dans le village ?

Sachant que les personnes bénéficiant de rentes tendent à cacher leur situation et à s'isoler, le Conseil sait-il si elles sont intégrées au tissu villageois ? Si non, comment pourraient-elles être intégrées davantage ? Que pourrait mettre en place la Commune pour leur apporter au moins un soutien moral pour qu'elles sachent que leur situation, voire leur existence, ne nous est pas indifférente ?

Y a-t-il moyen de savoir si les bénéficiaires participent aux événements organisés par la Commune, les commissions et les sociétés ? Sachant que ces événements sont de bonnes occasions de faire des connaissances et de créer des liens, sachant qu'un réseautage permet de trouver des soutiens moraux, de partager des conseils pratiques, voire de créer des opportunités professionnelles, qu'est-ce qui pourrait augmenter leur participation à ces moments conviviaux et hautement appréciés ? Comment leur faire connaître les aides que le canton, la Commune et les commissions peuvent leur apporter (par exemple, subvention aux proches aidants, groupe des Super-papies) ? Par quels moyens, le Conseil communal pourrait-il améliorer et diversifier les canaux et supports d'information pour diffuser les activités villageoises, notamment gratuites, organisées à Riaz ? Comment pourrait-il collaborer avec le RSSG et les professionnels qui accompagnent les bénéficiaires pour faire passer ces messages ? »

Monsieur le Président remercie Mesdames Klaus et Ruffieux pour leur postulat et prend acte de son dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau du Conseil général et porté à un prochain ordre du jour du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la discussion et passe aux résolutions.

RÉSOLUTION

Monsieur le Président annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) intervient ainsi :

« Dans la construction de Champy-Sud, le mur antibruit ne sera pas construit sur toute la longueur de la semi-autoroute, mais seulement sur la parcelle du promoteur. J'ai deux questions :

Les travaux vont bon train, mais ce n'est pas le mur antibruit qui est aménagé en premier, tel que prévu dans les tractations avec le promoteur. Pourquoi ? Dans quelle phase, ce mur sera-t-il construit ?

Les futures maisons vont s'approcher fortement de la semi-autoroute et, sur une partie, il n'y aura pas de mur antibruit le long de cette semi-autoroute. Quelles sont les garanties permettant à la Commune d'être sûre de ne pas devoir construire le bout du mur manquant, à l'avenir, si la base de normes antibruit allait démontrer que les habitants des maisons les plus proches ne sont pas assez protégés ? »

Monsieur Louis Pittet répond de la sorte :

« Pour le mur antibruit, le consortium Prologis Sàrl a reçu une convention de ne pas réaliser ce mur antibruit immédiatement pour éviter un double transport de terre entre l'aménagement des canalisations et le mur. Le mur antibruit est garanti par les promoteurs. Il sera réalisé avant toute construction, c'est ce qui a été convenu et c'est ce que le promoteur a promis. Faute de quoi, il n'y aura pas de permis d'habitation délivré. Pour la deuxième question, il reste environ une longueur de 150 mètres après la limite de Prologis Sàrl jusqu'au bord du pont, le terrain devient triangulaire et très étroit. C'est la propriété de l'Etat de Fribourg. Les mesures antibruit avaient été demandées en temps voulu pour ce secteur. La Commune a reçu l'information selon laquelle elles se situent dans les normes, selon les études. Maintenant, reste à savoir s'il y aura une évolution pour ce bruit ou pas. Pour l'heure, on ne le sait pas. Mais sachez que la Commune a rempli toutes les cases pour l'obtention de ce permis de construire. »

Monsieur Jacques Pollet enchaîne de la sorte :

« Il n'y a pas de garantie sur la deuxième partie ? »

Monsieur Louis Pittet répond ainsi :

« *Sur cette deuxième partie, nous n'avons pas de garantie pour le moment. La seule garantie dont on dispose est le permis de construire reçu avec les mesures qui ont été enregistrées. Mais, sur cette deuxième partie, qui appartient à l'Etat, la Commune n'a pas de pouvoir actuellement. »*

Madame la Syndique complète ainsi :

« *Le permis de construire qui a été octroyé pour la construction de cette paroi antibruit est tout de même basé sur une étude acoustique réalisée par des experts dans ce domaine. Elle a obtenu aussi l'aval des services cantonaux. La Commune, dans ces dossiers, n'émet que des préavis. Ce sont les services qui se positionnent. Dans ce cas, les préavis favorables ont été octroyés, et, finalement, la Préfecture de la Gruyère a délivré le permis de construire sur la base des avis des services cantonaux et des études fournies. »*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses précisions.

Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) intervient à son tour de la sorte :

« *On a appris récemment la fermeture de la crèmerie, cette épicerie du centre du village, à la fin de l'année. Sans que personne ne la reprenne. Plusieurs causes ont été évoquées pour expliquer la baisse de fréquentation, telles la rénovation de la Rue de Saletta et la fermeture de la Route de la Sionge qui ont amené des changements d'itinéraire et d'habitudes. Comme toutes les épiceries, celle-ci est davantage qu'un simple magasin. C'est également un lieu de rapport social, la crèmerie et notamment la patronne Corinne permettent à des personnes seules de sortir de chez elles, de rencontrer parfois la seule personne de la journée et de trouver une oreille attentive pour discuter et partager leurs tracas. C'est aussi un lien d'apprentissage pour les jeunes de l'école primaire qui expérimentent leurs premiers achats. Comment le Conseil communal et ses membres se positionnent-ils par rapport à cette fermeture et envisagent-ils quelque chose pour éviter la fermeture d'autres magasins ? »*

Madame la Syndique adresse la réponse du Conseil communal en ces termes :

« *Nous n'avons pas été informés directement de la fermeture de la crèmerie de Madame Romanens. On l'a appris aussi aux détours de discussions. Son magasin sera repris. Il deviendra une sellerie. La Commune est placée devant le fait accompli. Aujourd'hui, on n'a pas encore eu le temps de réfléchir à une proposition pour combler cette lacune de commerce de proximité. »*

Madame Sylvie Bosson ajoute que :

« *Ce bâtiment appartient à Madame Romanens. Il n'est pas propriété de la Commune. La fermeture de cette crèmerie va poser des problèmes dans le village. Peut-être y aura-t-il une ouverture d'autres commerces ailleurs dans le village semblables à la crèmerie. Cela tient de l'ordre privé. Madame Romanens a trouvé quelqu'un issu d'un autre domaine commercial. La Commune a toujours joué le jeu, elle est cliente auprès de tous les commerçants du village. On essaie d'être équitable avec chacun. On a appris sur le tard l'arrêt du commerce de Madame Romanens. Je le répète, on n'a aucun pouvoir dans ce domaine. »*

Madame Anne Favre-Morand précise que les sacs de poubelle seront vendus dès janvier 2025 à l'administration communale, pour compenser cette fermeture.

Monsieur Wolfram Schuwey relève que tout un chacun est fautif en privilégiant des achats à l'extérieur, à la sortie du travail et sur internet. Ces attitudes péjorent les commerces locaux. La Commune n'a aucun pouvoir.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil communal pour leurs explications.

Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) intervient, à son tour, de la sorte :

« Quand vous dites que la Commune n'a aucun bras de levier, je ne sais pas à quel point on pourrait alléger la charge fiscale ou aider ces commerces d'utilité publique. Il y a peut-être des moyens à explorer. On a vu aussi, en début de séance, que toutes les entreprises enregistrées au Registre du commerce vont être soumises à la taxe des déchets. Ça peut être aussi une solution pour essayer de garder ces commerces chez nous. »

Monsieur le Président demande si l'Exécutif entend enchaîner sur les propos de Monsieur Blanc.

Réponse négative du Conseil communal.

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) aborde le domaine des seniors :

« Dans la loi senior⁺, les communes doivent définir un concept et les mesures qu'elles doivent mettre en œuvre pour veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins, de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie. Nous avons la chance d'avoir une commission senior très active, que je tiens à remercier. Celle-ci répond en partie à ces besoins exprimés par la loi. Mais, pour le maintien à domicile, la Commune devra encore en faire plus, bien sûr avec l'aide du Réseau Santé et Social de la Gruyère. L'augmentation de la population plus âgée va croître de manière très importante ces prochaines années. »

Dans cette optique, la Commune a-t-elle élaboré une stratégie pour permettre ce maintien à domicile avec, par exemple, des appartements protégés, avec conciergerie sociale, service de proximité, lavage, service de repas à domicile ? Sous quelle forme juridique et dans quel délai ? »

Madame Anne Favre-Morand remercie Monsieur Pollet pour sa question et adresse la réponse suivante :

« Une bonne nouvelle, la commission senior a réussi à remplir toutes les mesures. C'est le moment de se plonger, dès le début de l'année prochaine, dans le nouveau plan de mesures pour concrétiser le tout. Le maintien à domicile, on connaît les enjeux aux échelons communal, cantonal et fédéral. Le Conseil communal a déjà évoqué le concept des appartements protégés et se montre tout à fait favorable à ce genre d'action. Des réflexions se font, mais il n'y a pas de projet déjà ficelé. Je me tourne vers les collègues de la commission senior⁺ pour essayer de s'impliquer plus profondément aussi dans ce genre de mesures, en sachant aussi que cela engendre d'autres coûts. Le Légitif s'est montré assez clair, ce soir en début de séance, dans la maîtrise et la priorisation des coûts. »

Monsieur le Président remercie Madame Favre-Morand. Sa réponse convient également à Monsieur Pollet.

Monsieur Grégoire Quartenoud (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) intervient, à son tour, de la sorte :

« C'est une question que je relaie, à la suite d'une discussion que j'ai eue récemment avec des citoyens riazois. Elle concerne la mise en application du nouveau règlement de stationnement à Riaz. Le fait que les parkings soient dorénavant payants dérange certains, peut-être aussi pour une raison symbolique : Riaz s'agrandit et s'urbanise. On ne peut donc plus s'y parquer librement, comme on le fait à la campagne. »

Dès lors, pourrait-on envisager de mettre à disposition un parc où stationner une voiture pour une longue durée ? Par exemple, pour une personne senior habitant sur les Monts qui se rendrait au village pour participer à une sortie culturelle avec le groupe senior durant la journée. Elle devrait payer sa place jusqu'à CHF 10.00 et ça pourrait coûter cher à la longue. »

Monsieur Wolfram Schuwey répond en ces termes :

« Le parc du terrain de foot est prévu à cet effet pour des journées entières. Il sera le moins cher. Pour le reste de la question, c'est l'agglo qui nous oblige à le faire. Le parc derrière l'église est plein. Je parie que la moitié des personnes ont pris Mobul pour aller travailler à Bulle et l'autre moitié travaille à l'hôpital ou est en rendez-vous à l'hôpital. La Ville de Bulle va restreindre ses places de parc dès janvier 2025. La solution de facilité va être de parquer à Riaz et de prendre Mobul. Nous n'avons pas le choix. C'est le grand moment de mettre en application ce règlement de stationnement. »

Monsieur Grégoire Quartenoud répond qu'il est conscient des enjeux et de la raréfaction des places de parc à Bulle et dans ses alentours.

A l'occasion de sa dernière séance du Conseil général, Monsieur Jean-Daniel Bosson remercie l'assistance pour ses quatre ans passés au Conseil communal. Qu'il quittera à fin décembre 2024 :

« Ce fut une belle expérience et je pourrai désormais parler de la fonction de conseiller communal en toute connaissance de cause. Vu que la presse est présente, je profite de lever toutes spéculations ou doutes, je pars uniquement à cause du déménagement dans une autre commune et pour aucune autre raison. Il y a une super ambiance au sein de l'Exécutif. Je me suis beaucoup plu. J'avais peur, à mes débuts, que cela soit trop politisé. Ce n'est pas du tout le cas. L'accent a été mis sur la Commune. On est une super équipe. Merci. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Daniel Bosson pour ses propos.

La parole n'étant plus demandée, il clôture la discussion et invite à passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES – COMMENTAIRES

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Monsieur Michel Horner (UDC) émet une remarque :

« Depuis plus de vingt ans, dans le secteur de Champ-Jordan, il y avait trois conteneurs, qui était fortement utilisés. Il y a eu un échange de courriers à ce sujet, je ne vais pas revenir là-dessus. Hormis que je déplore la disparité d'un quartier défavorisé par rapport à d'autres. Mais je pense que cela va se régler. En revanche, en matière de communication, il y avait mieux à faire. On a découvert sur une toute petite affiche A4 en couleur que les conteneurs avaient disparu. Affiche qu'il a fallu aller lire. Un simple tout-ménage aurait désamorcé pas un conflit. Reste qu'il y a mieux à faire en matière de communication en vue de prochains retraits. Je ne souhaite pas de réponse, mais juste vous faire remarquer que cela nous a presque énervés. »

Madame Catherine Mauron (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) s'exprime ainsi :

« J'habite à la Rue de Saletta. Je voulais vraiment remercier la Commune. C'est un travail magnifique. Il y a des arbres, c'est magnifique. Je m'attendais à voir du béton ou une chose pas très jolie. C'est magnifique, c'est boisé. Ça ne ralentit pas encore le trafic. Les gens passent encore très vite. Ils aiment faire du slalom. Mais avec le temps... Merci beaucoup. »

Monsieur le Président remercie Madame Catherine Mauron pour sa prise de parole.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Madame Sophie Moura (PLR) tient, à son tour, les propos suivants :

« Je voulais juste remercier Madame Diana Sauteur pour le joli cadeau de Noël, en l'occurrence le guide du Conseil général qu'elle a élaboré dans son travail de brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Je lui adresse mes félicitations pour la réussite de ses examens. Ce guide sera très utile pour le Conseil général et les membres qui l'intégreront. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Madame Sophie Moura pour ses aimables paroles.

Avant de passer à la conclusion, Monsieur le Président sollicite encore quelques instants. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur, au plus tard jusqu'au lendemain à midi.

Madame la Syndique quémande une ultime fois la parole pour rendre hommage à Madame Sylvie Bosson et à Monsieur Jean-Daniel Bosson, qui quitteront leurs fonctions au sein du Conseil communal au terme de cette année 2024.

« Chère Sylvie,

L'heure des 'Au revoir' approche. Après une ultime séance ce lundi 16 décembre, tu termineras ton mandat au Conseil communal dans trois semaines exactement. Tu avais entamé ta belle aventure à l'Exécutif au printemps 2016, en même temps que Wolfram et moi. Rappelle-toi, nous étions cinq nouveaux membres sur sept.

Rassemblés ce soir devant le Légitif, tes collègues, dont je me fais l'interprète, tiennent à t'adresser leurs plus vifs remerciements pour ta formidable implication dans le ménage communal. Avec les routes, la mobilité, entre autres dicastères, tu as dû plus souvent qu'à ton tour démêler et batailler avec des dossiers épineux, tout en devant composer avec quelques soucis de santé.

Cet automne, après mûre réflexion, tu as choisi de prendre du recul, non sans avoir pris soin de préparer ta succession. Le bout de la table du conseil que tu occupais résonnera toujours de tes belles envolées. Celles-ci nous manqueront. Mais nous les rangerons précieusement dans l'armoire des beaux souvenirs. Sache que la porte de l'administration communale te sera toujours ouverte.

En te réitérant toute notre gratitude, nous te formulons, chère Sylvie, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur ainsi que, évidemment, de joyeuses Fêtes et une excellente Année 2025.

En guise de notre reconnaissance, j'ai le plaisir de te remettre ce présent. »

[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]

Madame Sylvie Bosson, émue, remercie Madame la Syndique pour ses aimables paroles et ses collègues de l'Exécutif ainsi que le personnel de l'administration. Elle explique que sa décision n'a pas été facile à prendre. Elle a toujours aimé s'investir pour la communauté. C'est quelque chose de passionnant, argue-t-elle. Elle avoue à avoir appris énormément de choses durant son mandat. Elle exprime aussi sa gratitude à ses collègues de l'Exécutif, aux collaborateurs de l'administration communale ainsi qu'aux membres du Conseil général pour leur implication et leurs échanges d'idées. Elle se réjouit de les rencontrer dans d'autres circonstances et leur souhaite beaucoup de bonheur et de succès dans leurs activités.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Madame la Syndique enchaîne :

« Cher Jean-Daniel, ou plutôt cher Jean-Da, toi qui m'appelles Cathy. On avait deux Bosson à bord de notre esquif communal, on n'en aura désormais plus aucun, dès janvier prochain.

Il y a quatre ans et demi maintenant, en mai 2021, tu entrais au Conseil communal au terme d'une élection complémentaire. Entre les bâtiments, le feu, la forêt et les parchets communaux, tu as rayonné pratiquement sur l'ensemble du territoire communal durant ton mandat.

Fort de tes compétences et de ta personnalité, tu as aussi marqué nos séances de la plus belle des manières par ton humour. Cet humour, ingrédient indispensable à notre quotidien, qui a amené un appréciable zeste de légèreté à nos séances. Sans oublier tes paquets de chips, Paprika de préférence, toujours appréciés au moment de partager un verre au terme de nos débats ou tes tresses qui agrémentaient les séances de la commission technique.

Cher Jean-Da, déménagement de commune oblige, nous prenons acte de ta démission légale, avec regret. Autour de la table du Conseil, ta bonne humeur nous manquera. Pour toi aussi, sache que tes collègues de l'Exécutif et le personnel de l'administration auront toujours plaisir à t'accueillir. Au nom du Conseil communal, nous te disons un immense merci pour ton engagement au profit de l'intérêt public. Nous t'adressons également nos meilleurs vœux pour 2025 et te souhaitons beaucoup de plaisir dans ta nouvelle vie du côté de Treyvaux.

En guise de notre reconnaissance, j'ai également le plaisir de te remettre un présent. »

[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]

Monsieur Jean-Daniel Bosson exprime sa gratitude à Madame la Syndique pour ses propos.

Monsieur le Président remercie, à son tour, Madame la Syndique ainsi que les membres du Légitif pour leur attention.

A 21 heures 31, Monsieur le Président met un terme à la séance du Conseil général du 10 décembre 2024. Avec un tantinet d'avance, il formule ses meilleurs vœux en vue des prochaines Fêtes de fin d'année et invite à la collation servie à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et sa participation, avant de lui souhaiter une très belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

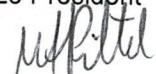
La Secrétaire



Diana Sauteur



Le Président



Marc-Antoine Pittet

Le Secrétaire du procès-verbal



Gilles Liard